



Don d'argent en espèces non identique entre deux enfants

Par **atheapo**, le **23/08/2012 à 12:17**

Bonjour

Ma mère est veuve, ns sommes 2 enfants (moi 53 ans, moi frère 47 ans) Ma mère a décidé de ns donner de l'argent à tous les 2 sans passer par un acte officiel (retirer des espèces et nous les donner régulièrement)

Elle a sorti environ 12000 Euros pour mon frère et 5000 euros pour moi J'ai des relations conflictuelles avec elle, et bizarrement, elle a pu sortir cette somme pour mon frère, et arrivé à moi, il faut attendre, pour ne pas "alerter" le fisc

Mais, je viens de me disputer avec elle (ou elle a peut être favorisé cette dispute) et j'ai claqué la porte

Si nous ne ne reconcilions pas, comment faire valoir que j'ai été lésée par rapport à mon frère

Puis je faire quelque chose par l'intermédiaire d'un notaire ? Je ne voudrais pas créer un conflit supplémentaire en me disputant avec mon frère

Merci